



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Définition des strates d'échantillonnage et allocation des placettes-échantillons temporaires de l'unité de sondage A081

Cinquième inventaire écoforestier du Québec méridional
2020

Analyse

Hakim Ouzennou, M.Sc.for, et Ian Paiement, ing.f., M.Sc.
sous la supervision de Carl Bergeron, ing.f., M.Sc., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Photographie de la page couverture

Robin Lefrançois, tech.f., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Diffusion

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction des inventaires forestiers
5700, 4^e Avenue Ouest, local A-108
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-8669
Ligne sans frais : 1 877 936-7387
Télécopieur : 418 646-1995
inventaires.forestiers@mffp.gouv.qc.ca
mffp.gouv.qc.ca/les-forets/inventaire-ecoforestier/

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022
ISBN 978-2-550-93245-1 (1^{re} édition, novembre 2022)

Référence

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2020. Définition des strates d'échantillonnage et allocation des placettes-échantillons temporaires de l'unité de sondage A081, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, secteur des forêts, Direction des inventaires forestiers, 28 p.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : Description générale des processus liés à l'inventaire

- 1. Unité de sondage et population sondée : compilation des superficies incluses et exclues**
- 2. Composition en essences des peuplements écoforestiers : portrait et analyse**
- 3. Analyse de regroupement de la composition en essences : méthode et résultat**
- 4. Densité et hauteur des peuplements écoforestiers : portrait et analyse**
- 5. Regroupement des densités et hauteurs : méthode et résultat**
- 6. Allocation des placettes-échantillons temporaires aux strates d'échantillonnage : analyse et ajustements**
- 7. Synthèse des strates définies, de l'allocation des PET et du dénombrement des PEP qui seront utilisées à la compilation**

INTRODUCTION

Le présent rapport présente les données, l'analyse et les méthodes qui ont conduit à la définition des strates d'échantillonnage et à l'allocation des placettes-échantillons temporaires (PET) de l'unité de sondage (US) A081 du 5e inventaire écoforestier du Québec méridional.

Processus général de l'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM)

L'inventaire écoforestier vise à acquérir et à diffuser les connaissances sur les écosystèmes forestiers québécois. Il permet notamment de qualifier et de quantifier la superficie des peuplements forestiers et les volumes marchands bruts de bois sur pied. Le processus comporte quatre grandes activités qui sont réalisées sur une période de quatre ans. Ces étapes successives sont les suivantes :

Année 0 : Acquisition des photographies aériennes numériques

Années 1 et 2 : Cartographie écoforestière

Produite par photo-interprétation des images numériques, elle consiste à délimiter, à qualifier et à évaluer les superficies des peuplements écoforestiers selon des critères précisément établis.

Année 3 : Sondage

Consiste à établir des placettes-échantillons temporaires dans le but d'acquérir des mesures de variables dendrométriques dans les peuplements cartographiés.

Année 4 : Compilation forestière

Consiste à associer des variables dendrométriques mesurées dans les placettes à différentes échelles d'agrégation des peuplements de la carte écoforestière, allant des peuplements individuels jusqu'à l'unité de sondage.

Processus spécifique de la planification du sondage

Le processus de planification du sondage comporte quatre grandes étapes ici résumées.

1) Définition de l'unité de sondage et de la population cible

L'unité de sondage correspond au territoire dans lequel est établi un échantillonnage terrain de variables dendrométriques et écologiques et des attributs des stations forestières au moyen de placettes-échantillons temporaires. Une US est définie pour chaque unité de planification écologique (UPE) et pour chaque agence de mise en valeur des forêts privées. Les critères retenus dans la définition de l'US sont le mode de gestion et les usages des territoires forestiers (usages surfaciques et zones d'application de modalités d'intervention [ZAMI]). Ainsi, compte tenu de l'objectif d'échantillonner seulement les forêts aménagées, seuls certains modes de gestion sont considérés dans la définition de l'US. Quant aux usages, ils permettent de distinguer différentes utilisations du territoire et de leur attribuer des mesures de protection particulières. Un code d'impact sur la possibilité forestière est associé à chacun de ces usages et ceux ayant une valeur située entre « 01 » et « 06 » sont exclus de l'US. Enfin, la carte écoforestière sert de base pour la définition de la population cible à échantillonner dans l'US, soit les peuplements écoforestiers productifs et accessibles de 7 m ou plus de hauteur.

2) Objectifs poursuivis et plan d'échantillonnage

Le sondage de type PET est planifié et réalisé selon un plan d'échantillonnage à deux degrés à probabilités de sélection variables (méthode d'échantillonnage probabiliste). Les probabilités de sélection sont définies à partir de l'intensité d'échantillonnage fixée pour les strates d'échantillonnage. Ainsi, ce type de plan d'échantillonnage permet de contrôler minimalement le nombre de PET alloué par strate contrairement à un plan d'échantillonnage aléatoire simple ou systématique. Il en découle que les objectifs poursuivis par la stratification de l'échantillonnage sont d'assurer que chacune des strates est représentée dans l'échantillon global tout en assurant l'allocation d'une quantité suffisante de placettes-échantillons dans les principales compositions d'essences.

Puisqu'on vise des estimations par essence, les attributs de la carte écoforestière qui définissent les strates sont d'abord les essences et leur proportion relative de la surface terrière totale, et ensuite la densité et la hauteur des peuplements. Ces attributs permettent de tenir compte des gradients appréhendés des variables dendrométriques d'intérêt. Le regroupement des différentes compositions en essences est réalisé avec une analyse de classification. Dans le cas des densités et des hauteurs, on a utilisé les centiles (30e, médiane et 70e) pour scinder, lorsque cela était possible et en fonction de la superficie, les regroupements des compositions en essences.

3) Allocation des PET aux strates d'échantillonnage

La prescription ou l'allocation des PET consiste à déterminer le nombre de PET qui sera implanté dans chacune des strates d'échantillonnage. Dans le contexte d'application, on considère que l'allocation doit être proportionnelle à la superficie des strates. Cependant, il est souhaitable dans certains cas de moduler le taux d'échantillonnage, par exemple lorsqu'un nombre élevé de PET a été prévu dans des strates d'une très grande superficie, dont la composition en essences est très homogène. Le nombre de PET est ainsi réduit dans ces strates puis est ensuite réparti dans d'autres strates d'échantillonnage de plus faible superficie ou de composition en essences plus hétérogène ou plus rare.

4) Production du plan de sondage

Lors de la production du plan de sondage, on minimise les risques de biais potentiels rattachés à la sélection des placettes en faisant appel à une méthode d'échantillonnage probabiliste. La détermination des lieux précis d'implantation des placettes se fait en quadrillant le territoire à sonder selon deux échelles de travail. On quadrille d'abord le territoire à l'aide d'une grille de tuiles de 1 km², ensuite on quadrille chaque tuile à l'aide d'une grille de points équidistants de 125 m. Chaque point accessible localisés dans la population sondée représente ainsi un lieu potentiel d'implantation d'une placette.

On réalise ensuite le choix final des placettes à sonder en sélectionnant de façon aléatoire (probabilités variables) un ensemble de tuiles, puis une série de points dans chacune des tuiles (pour la formation des virées d'inventaire). La probabilité de sélection associée à un point à l'intérieur d'une tuile est déterminée à partir du nombre de placettes visé par strate et du nombre de placettes admissibles à la sélection (placettes potentielles).

Processus de l'inventaire écoforestier du Québec méridional de l'US A081

Les différentes étapes du processus de même que la période à laquelle elles ont été réalisées ou seront complétées sont présentées dans le tableau suivant.

Prise de photographies aériennes	Acquisition et diffusion	2017-2018
Cartographie écoforestière	Production	avril 2018 - décembre 2019
	Diffusion - statut primaire	juin 2020
	Diffusion - statut final	juin 2021
Sondage terrestre	Production	été 2020
	Diffusion	juin 2021
Compilation forestière	Diffusion	juin 2021

Paramètres et hypothèses initiaux de l'US A081

Quelques données de base ont été considérées dans la détermination du nombre de strates d'échantillonnage, leur superficie et dans l'allocation des PET aux strates. Ces données sont listées en tableau puis présentées plus en détail ci-après.

Superficie sondée (ha)	70 774
Somme du nombre de PET à implanter et du nombre de PEP qui seront utilisées à la compilation (US avec une domanialité privée seulement)	304
Hypothèse initiale du facteur d'expansion (« Fe ») des valeurs à l'hectare d'une PE (PET+PEP) : allocation proportionnelle à la superficie sondée (ha / PE)	233
Superficie minimale (ha) des strates d'échantillonnage à définir (environ 10 PE)	2 328
Superficie maximale (ha) des strates d'échantillonnage à définir (environ 25 PE)	5 820

Superficie sondée

Il s'agit de la superficie de la population sondée. Celle-ci est obtenue à partir d'une grille de points équidistants de 125 m où chaque point correspond à 1,5625 ha. Les points retenus sont ceux localisés dans les peuplements forestiers productifs de 7 m et plus de hauteur de l'unité de sondage définie par des subdivisions territoriales. Les points situés sur pentes fortes ou à un endroit inaccessible en raison de pentes fortes sont exclus. Le détail des inclusions et exclusions de superficies est présenté à la section 1.2.

Nombre de PET à implanter

Le nombre de PET à implanter dans chaque unité de sondage a été déterminé avant la mise en œuvre du présent programme d'inventaire. Pour ce faire, le nombre total de PET à implanter au cours de la réalisation du programme a d'abord été défini, soit 39 000 sur les terres publiques et 4 000 sur les terres privées, avant qu'elles soient réparties dans les unités de sondages. La répartition des placettes a d'abord été réalisée à partir d'une appréciation de la diversité des unités de sondage qui consistait, en partie, à calculer deux indices de Shannon (Spellerberg, 2008); un premier en fonction des peuplements de la carte écoforestière, et un deuxième, en fonction des volumes par essence mesurés dans les placettes-échantillons permanentes (PEP). Des ajustements ont par la suite été réalisés à la répartition afin de réduire le nombre de PET des petits territoires pour obtenir une densité de placettes par km² similaire à la densité moyenne de placettes du sous-domaine bioclimatique auquel elles appartiennent (MFFP, 2015).

La section 7 présente, selon les strates finales, le nombre de PET à implanter et, dans le cas des unités de sondage avec une tenure privée, le nombre de PEP qui sera employé à la compilation.

Facteur d'expansion

Le facteur d'expansion correspond au poids de sondage associé à chacune des unités sélectionnées dans la population sondée (les PET dans les unités de sondage avec une tenure publique et les PET et les PEP dans les unités de sondage avec une tenure privée). Plus explicitement, on définit le facteur d'expansion ici comme étant le produit de deux facteurs : le premier permet de convertir les données mesurées dans une placette-échantillon lors du sondage terrain à des valeurs à l'hectare (PE/ha), tandis que le second correspond à la superficie de la population sondée représentée par chacune des placettes sélectionnées (ha/PE). Dans le présent rapport, on ne considère que le deuxième facteur, puisque dans le cadre de la planification du sondage terrestre, on travaille à l'échelle de la population sondée et non pas à l'échelle de la placette. Le premier facteur sera intégré dans l'équation lorsque les données des placettes seront disponibles et que les résultats de compilations seront produits. La valeur initiale du deuxième facteur, qui résulte de l'orientation d'obtenir un échantillonnage aléatoire et uniforme de la population sondée, est donnée par le ratio entre les deux paramètres précédents, soit entre la superficie de la population sondée et le nombre de placette-échantillon prévu dans l'unité de sondage. Il correspond à une même constante pour chaque placette. Cependant, nous verrons à la section 6 que des ajustements de ce ratio peuvent être appliqués en fonction de la composition en essences des strates.

Superficie des strates d'échantillonnage

Le nombre total de strates d'échantillonnage et leur superficie ne sont pas définis à l'avance. Cependant, les paramètres précédemment décrits, combinés à la recherche d'un certain équilibre entre considérer un maximum d'attributs de la carte écoforestière (suppose de définir un grand nombre de strates) et conserver la possibilité d'ajuster le facteur d'expansion de chacune des strates (suppose de définir peu de strates), définissent quelques balises. C'est ainsi que l'on vise à définir des strates pour lesquelles approximativement entre 10 et 25 placettes-échantillons seront présentes. En multipliant ces nombres de placettes par le facteur d'expansion, on obtient des balises approximatives - encore une fois sur la superficie minimale et maximale des strates à définir.

1. Unité de sondage et population sondée

1.1 Définition de l'unité de sondage basée sur les subdivisions territoriales

On présente ici les superficies incluses et exclues basées sur les données territoriales considérées pour définir l'unité de sondage. Ces données ont été vérifiées, puis corrigées lorsque cela était nécessaire, à la suite de l'exercice de validation des intrants à la définition des unités de sondage réalisé à l'automne 2019.

Territoire d'intérêt		Mode de gestion			Superficie	
Périmètre	Sondage	Code	Nom	ha	%	
A081	Oui	20	Petite propriété privée	126 166	11,4%	
	Non	01	Unité d'aménagement (UA)	714 975	64,9%	
		02	Territoire forestier résiduel (TFR) libre de droit au sud de la limite nordique	7 784	0,7%	
		06	Forêt d'expérimentation sur unité d'aménagement (UA)	131	0,0%	
		09	Bleuetière sur unité d'aménagement (UA)	127	0,0%	
		10	Érablière acéricole (production mixte) sur unité d'aménagement (UA)	1 469	0,1%	
		13	Territoire forestier résiduel (TFR) avec Entente de délégation (ED)	21 959	2,0%	
		15	Écosystème forestier exceptionnel (EFE) désigné sur forêt publique	1 063	0,1%	
		20	Petite propriété privée	22 648	2,1%	
		22	Grande propriété privée	5	0,0%	
		28	Concession minière publique sur unité d'aménagement (UA)	400	0,0%	
		30	Terrain attribué au MAPAQ	33	0,0%	
		40	Parc national québécois ou Projet de parc (Aire protégée)	25 218	2,3%	
		50	Réserve écologique	3 033	0,3%	
		51	Terrain attribué au MDDELCC	19	0,0%	
		52	Eaux (lacs importants et réservoir)	103 002	9,3%	
		53	Réserve aquatique et/ou Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	8 031	0,7%	
		54	Réserve de biodiversité	50 481	4,6%	
		55	Refuge biologique en projet (exclu de la production forestière)	3 591	0,3%	
		59	Refuge biologique désigné	8 617	0,8%	
60	Terrain attribué aux autres Ministères et Organismes publics (Hydro, MTQ, MCC, etc)	338	0,0%			
66	Forêt d'expérimentation	547	0,0%			
71	Lot mixte	11	0,0%			
80	Érablière acéricole en territoire forestier résiduel (TFR)	28	0,0%			
81	Bleuetière sur territoire forestier résiduel (TFR)	792	0,1%			
90	Réserve indienne	1 852	0,2%			
92	Autre terrain fédéral	6	0,0%			

Territoire d'intérêt		Mode de gestion		Superficie	
Périmètre	Sondage	Code	Nom	ha	%
A081	Non	93	Établissement indien	45	0,0%
				1 102 371	100,0%

Usage forestier et zone d'application des modalités d'intervention		Superficie	
Sondage	Code d'impact	ha	%
Non	01	1 936	19,6%
	02	83	0,8%
	05	7 281	73,6%
	06	586	5,9%
		9 886	100,0%

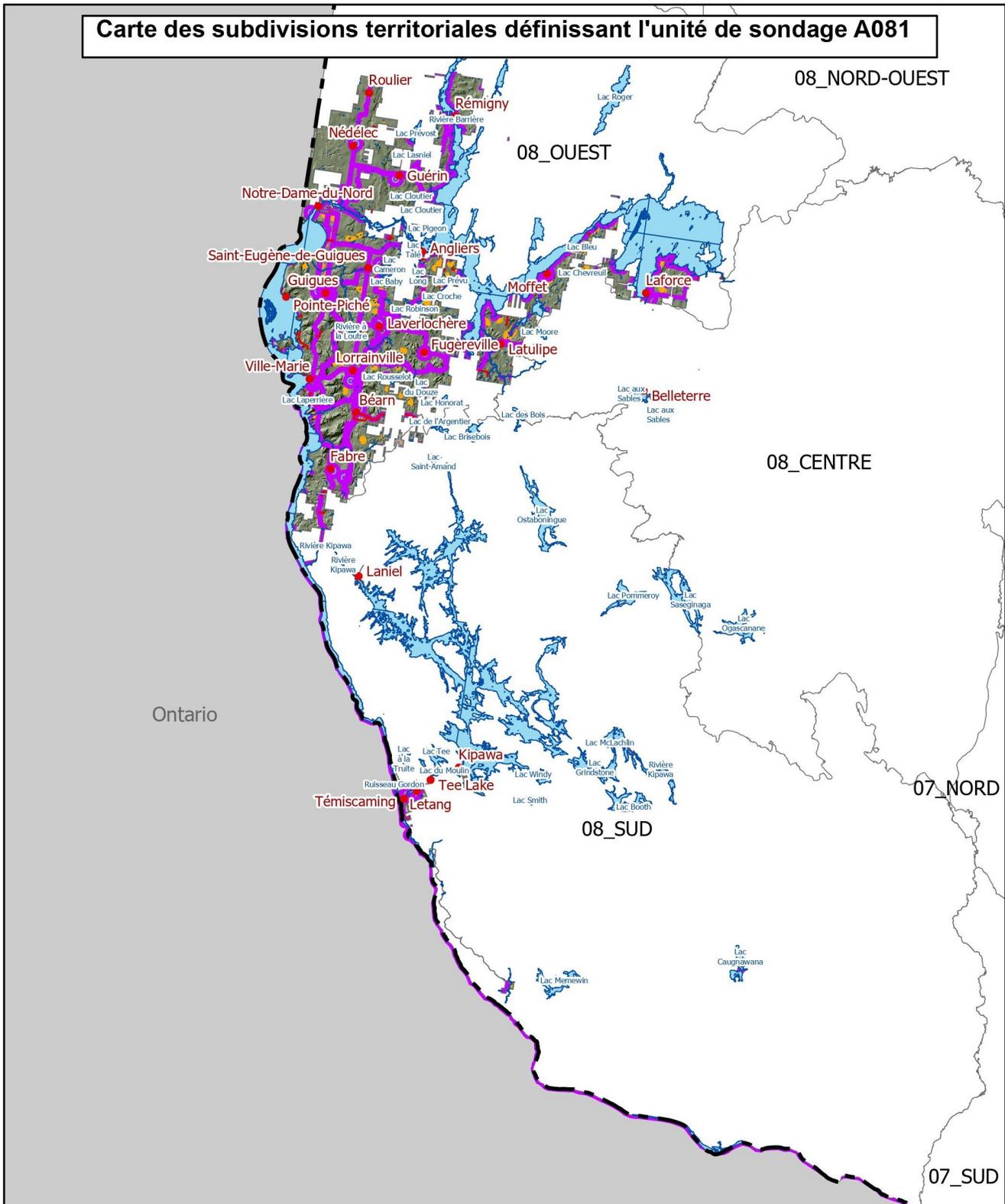
La synthèse des inclusions et exclusions basées sur les subdivisions territoriales est présentée sur la carte apparaissant à la fin de la présente section.

1.2 Définition de la population sondée

La population sondée est définie à partir des attributs de la carte écoforestière, des réseaux hydrographiques et de chemins et d'une couverture de pentes numérique. Le tableau qui suit présente la compilation des inclusions et exclusions.

Sondage	Description	Superficie	
		ha	%
Oui	Peuplements écoforestiers de 7 m ou plus de hauteur	70 774	6,4%
Oui		70 774	6,4%
Non	Superficie exclu de l'unité de sondage	973 007	88,3%
	Étendue d'eau	3 294	0,3%
	Terrain à vocation non forestière	38 255	3,5%
	Terrain forestier improductif	3 544	0,3%
	Terrain forestier avec pente «F» ou inaccessible	577	0,1%
	Peuplements écoforestiers de moins de 7 m de hauteur	12 927	1,2%
Non		1 031 604	93,6%
		1 102 378	100,0%

Carte des subdivisions territoriales définissant l'unité de sondage A081



- Territoire sondé**
- Unité de sondage A081
 - Territoire non sondé
 - Mode de gestion
 - Usage forestier
 - Zone d'application des modalités d'intervention

- Frontières**
- Territoire non sondé et non cartographié
 - Hydrographie surfacique
 - Hydrographie linéaire
 - Réseau routier
 - Limite des unités de sondage

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec—Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

2. Portrait et analyse de la composition en essences des peuplements

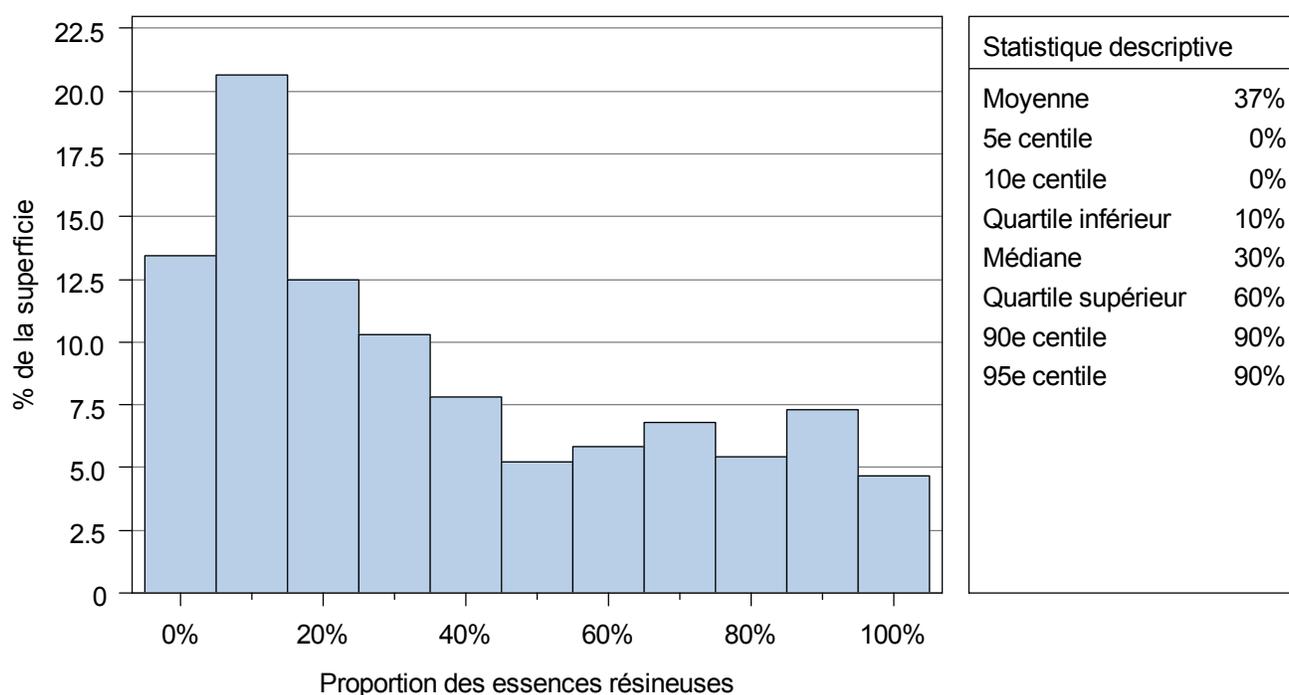
2.1 Types de couvert

Les types de couvert sont définis en fonction de la proportion des essences résineuses identifiées sur la carte écoforestière. Le tableau qui suit présente leur superficie et leur importance relative.

Type de couvert		Proportion des essences résineuses		Superficie	
Code	Nom	min	max	(ha)	(%)
F	Feuille	0%	24%	32 969	47%
MF	Mixte à dominance feuillue	26%	50%	16 499	23%
MR	Mixte à dominance résineuse	52%	72%	8 958	13%
R	Résineux	76%	100%	12 349	17%
		0%	100%	70 774	100%

* Note : Les superficies avec le type de couvert « MM » ont été intégrées dans le type de couvert dominant entre « MF » et « MR ».

Plus précisément, l'importance relative en termes de superficie des différentes proportions d'essences résineuses dans les peuplements est présentée dans l'histogramme ci-dessous.



2.2 Importance relative des essences identifiées sur la carte écoforestière

La stratification écoforestière (MFFP, 2017) donne la proportion de la surface terrière totale (surface terrière relative) occupée par chacune des essences identifiées dans chaque peuplement par dizaine de points de pourcentage. Il est donc aisé de déduire l'importance relative de chaque essence de l'ensemble des peuplements cibles de l'US. Pour ce faire, il suffit de sommer les produits des proportions de la surface terrière totale des essences avec la proportion de la superficie totale occupée par chaque peuplement. Cette importance relative de chaque essence est ici présentée par type de couvert, puis pour tous les types de couvert.

Essence			Type de couvert				
Type	Code	Nom	F	MF	MR	R	Tous
Feuillue	BJ	Bouleau jaune	0,11%	0,35%	0,38%	0,02%	0,18%
	BP	Bouleau blanc (à papier)	24,72%	21,67%	14,61%	3,64%	19,05%
	CR	Chêne rouge	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%
	EO	Érable rouge	6,85%	4,99%	1,85%	0,20%	4,62%
	ER	Érables	0,03%	0,05%	0,00%	0,00%	0,02%
	ES	Érable à sucre	0,61%	0,11%	0,01%	0,00%	0,31%
	FH	Feuillus sur station humide	0,02%	0,00%	0,01%	0,01%	0,01%
	FI	Feuillus intolérants à l'ombre	0,01%	0,02%	0,15%	1,83%	0,35%
	FN	Feuillus non commerciaux	4,15%	1,66%	1,53%	0,57%	2,62%
	FO	Frêne noir	0,49%	0,29%	0,18%	0,02%	0,32%
	FT	Feuillus tolérants à l'ombre	0,05%	0,05%	0,02%	0,00%	0,04%
	FX	Feuillus indéterminés	0,35%	0,34%	0,41%	0,38%	0,36%
	PA	Peuplier baumier	0,29%	0,32%	0,18%	0,01%	0,24%
	PE	Peupliers	52,48%	32,37%	15,34%	3,75%	34,59%
			90,20%	62,21%	34,66%	10,44%	62,73%
Résineuse	EB	Épinette blanche	1,40%	6,74%	8,57%	8,89%	4,86%
	EN	Épinette noire	1,29%	8,42%	18,90%	29,26%	10,06%
	EV	Épinette de Norvège	0,00%	0,00%	0,05%	0,24%	0,05%
	ML	Mélèze laricin	0,04%	0,39%	1,00%	4,61%	1,04%
	PB	Pin blanc	0,20%	2,21%	4,58%	5,81%	2,20%
	PG	Pin gris	0,29%	2,46%	5,95%	14,45%	3,98%
	PI	Pins	0,14%	0,24%	0,27%	0,13%	0,18%
	PR	Pin rouge	0,19%	2,34%	5,91%	9,88%	3,11%
	PU	Pruche de l'Est	0,00%	0,03%	0,02%	0,00%	0,01%
	RX	Résineux indéterminés	1,79%	1,22%	1,09%	0,69%	1,38%
	RZ	Résineux planté indéterminé	0,04%	0,48%	1,66%	5,02%	1,22%
	SB	Sapin baumier	2,93%	11,49%	14,68%	8,46%	7,38%
	SE	Sapin et épinette blanche	1,42%	0,97%	0,76%	0,51%	1,07%
TO	Thuya occidental	0,07%	0,80%	1,91%	1,63%	0,74%	

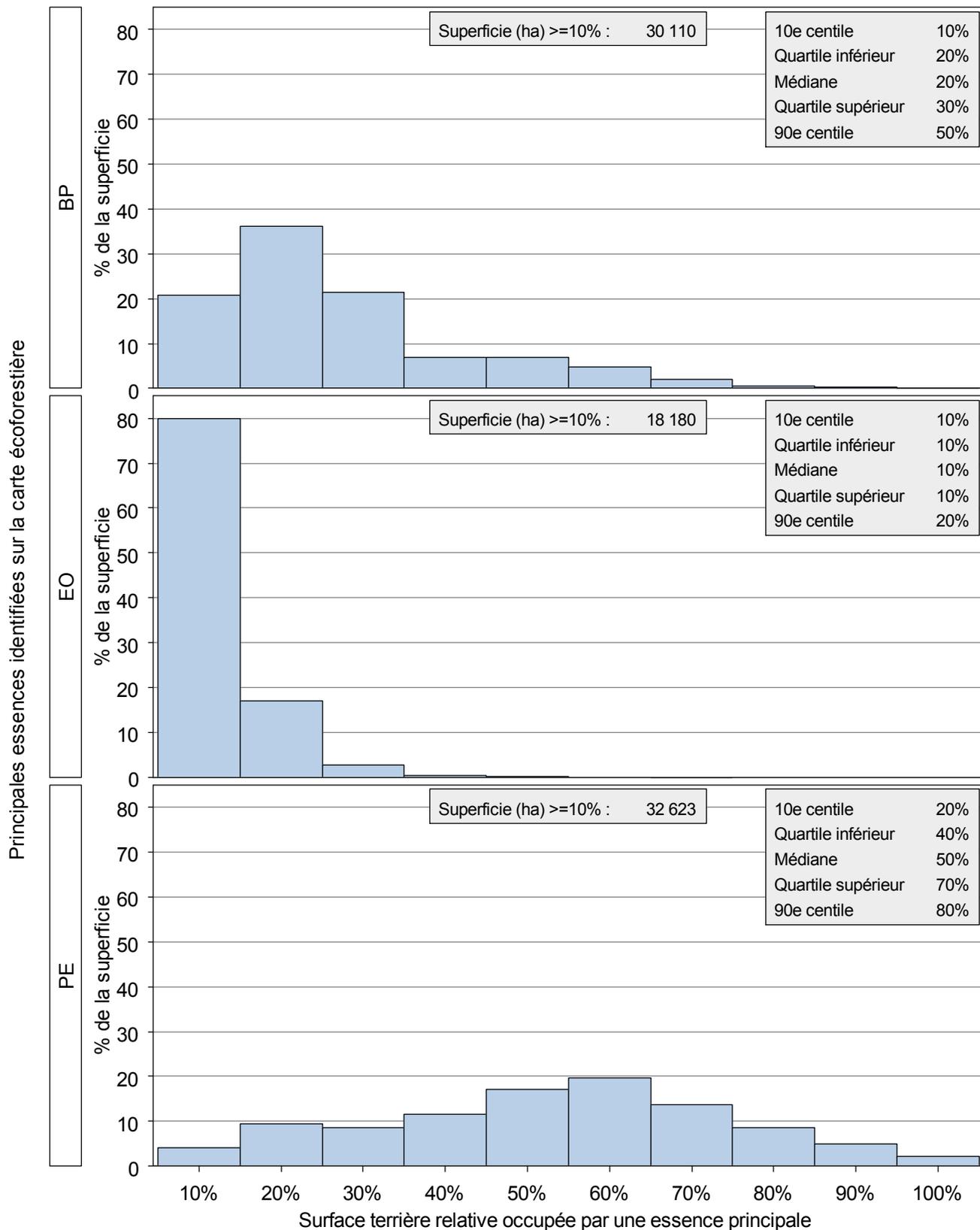
Essence			Type de couvert				
Type	Code	Nom	F	MF	MR	R	Tous
			9,80%	37,79%	65,34%	89,56%	37,27%
			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

2.3 Distribution des surfaces terrières relatives occupées par les principales essences identifiées sur la carte écoforestière

Les pages qui suivent montrent au moyen d'histogrammes la distribution de la surface terrière relative (exprimée en %) des principales essences identifiées sur la carte écoforestière. Pour qu'une essence ait été considérée dans le calcul de la surface terrière, elle devait occuper au moins 10 % de la surface terrière totale du peuplement cartographié auquel elle faisait partie. Cette condition permet de constater, par exemple, si une essence est essentiellement présente à titre d'essence compagne ou si, à l'inverse, elle est essentiellement présente dans des peuplements purs, voire strictement monospécifiques. Ces distributions de surfaces terrières relatives sont présentées ci-dessous par type de couvert.

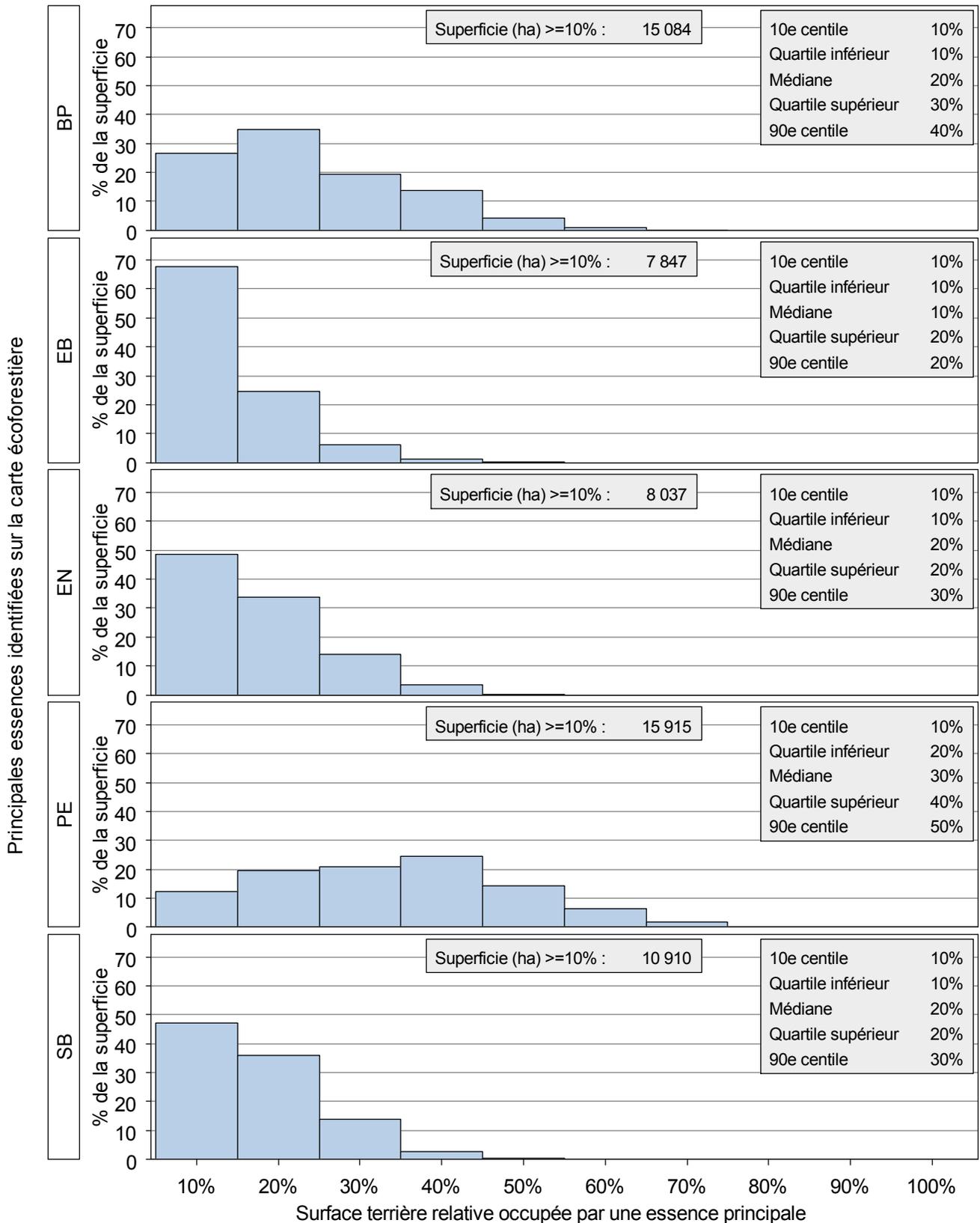
Type de couvert : Feuillu

Superficie totale du type de couvert : 32 969 ha



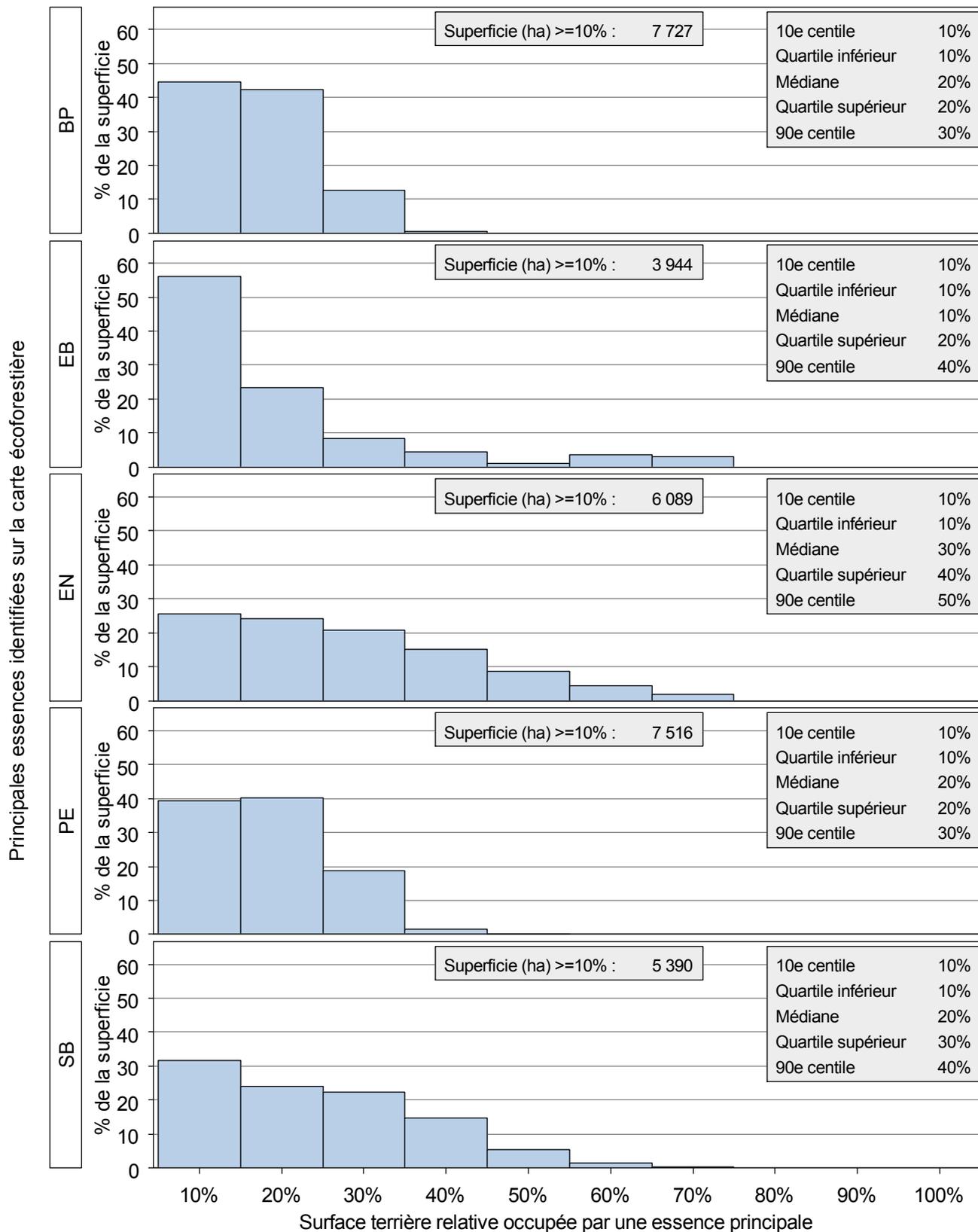
Type de couvert : Mixte à dominance feuillue

Superficie totale du type de couvert : 16 499 ha



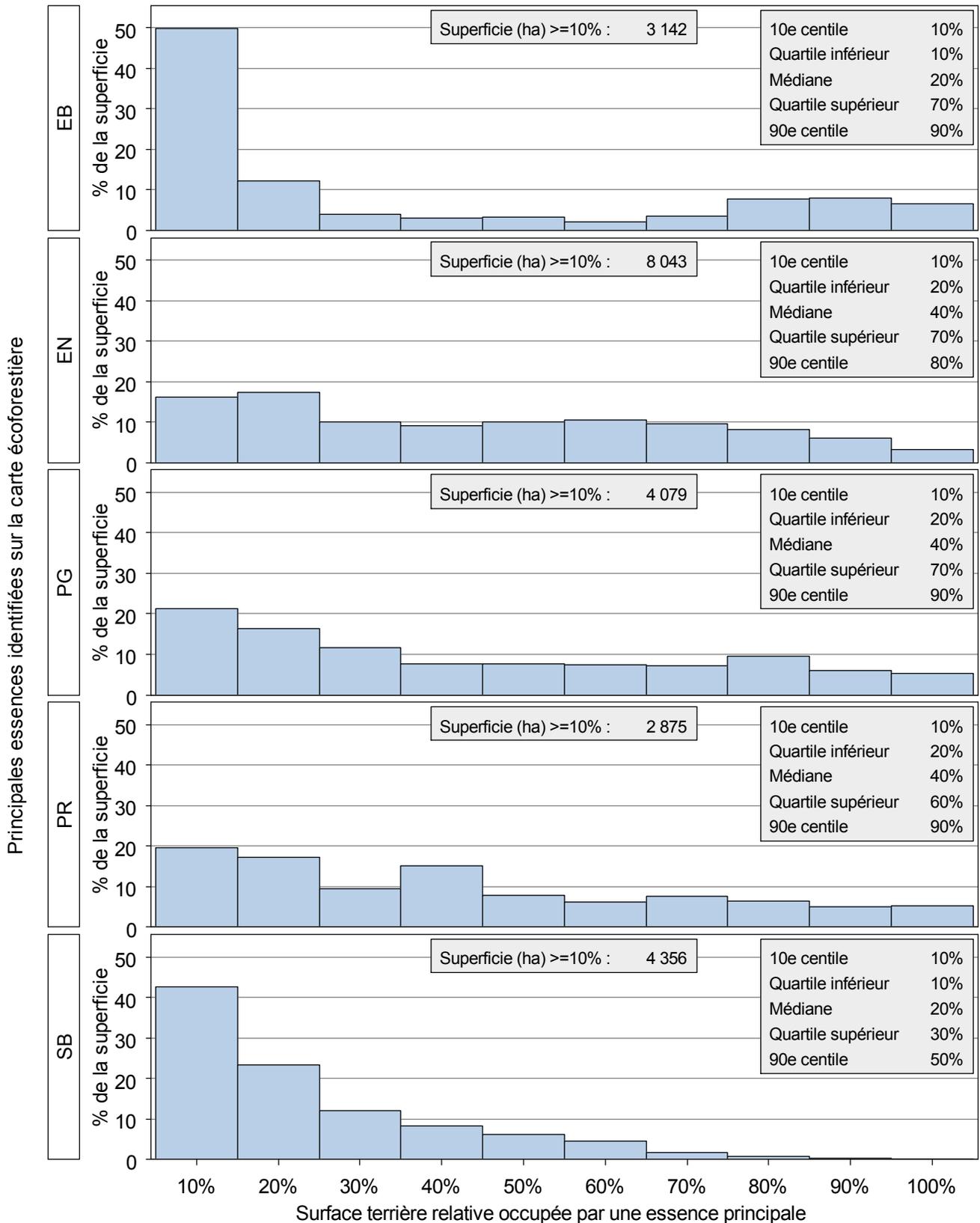
Type de couvert : Mixte à dominance résineuse

Superficie totale du type de couvert : 8 958 ha



Type de couvert : Résineux

Superficie totale du type de couvert : 12 349 ha



3. Regroupement de la composition en essences des peuplements

3.1 Méthode

La diversité des compositions en essences découlant de la stratification par essence détaillée est telle qu'il est difficile d'utiliser une approche empirique pour définir objectivement les groupes à retenir. Une façon simple de le faire est de préciser d'abord les essences que l'on considère comme importantes dans l'unité de sondage et d'effectuer ensuite une analyse de classification entre les peuplements en considérant la surface terrière relative de chacune des essences retenues pour l'analyse.

Cette analyse de classification a été retenue pour la définition des regroupements de la composition en essences des peuplements écoforestiers. L'analyse réalisée est de type hiérarchique (méthode de Ward) et la similarité des peuplements a été quantifiée par une mesure de « distance » (procédure CLUSTER, SAS Institute Inc., 2010; Daigle et Rivest, 2010).

Les variables d'analyse utilisées sont, pour chaque peuplement, les surfaces terrières relatives des principales essences identifiées sur la carte écoforestière. Une analyse spécifique a été menée pour chaque groupe de type de couvert ou d'origine retenu.

3.2 Résultat

Le tableau ci-dessous présente la compilation des superficies des groupes considérés.

Groupe retenu pour l'analyse de classification	Élément considéré		Superficie	
	Nom	Origine des essences	Type de couvert	(ha)
Feuillu	naturelle	Feuillu	32 969	47%
			32 969	47%
Mixte à dominance feuillue	naturelle	Mixte à dominance feuillue	15 960	23%
			15 960	23%
Mixte à dominance résineuse	naturelle	Mixte à dominance résineuse	8 106	11%
			8 106	11%
Plantation	plantation	Mixte à dominance feuillue	539	1%
		Mixte à dominance résineuse	852	1%
		Résineux	2 827	4%
			4 218	6%
Résineux	naturelle	Résineux	9 522	13%
			9 522	13%

* Note : Dans le cas où la faible abondance de peuplements d'origine de plantation sur le territoire ne permet pas de former un groupe distinct pour l'analyse de classification, ils sont combinés avec les peuplements d'origine naturelle du même type de couvert.

Au final, 11 groupes synthèses de la composition en essences des peuplements ont été définis. Les surfaces terrières relatives des essences des variables d'analyse des groupes définis sont présentées dans les tableaux qui suivent. On y trouve, par regroupement, les variables d'analyse utilisées et, pour chacune de ces variables, les valeurs du 10e et 90e centile en superficie. Ainsi, pour un groupe donné et une essence donnée, les valeurs du 10e et du 90e centile indiquent qu'environ 80 % des superficies ont une proportion de la surface terrière totale comprise entre les valeurs de ces centiles. Enfin, on a défini les appellations (étiquettes) des groupes à partir de la moyenne des surfaces terrières relatives des variables d'analyse.

Groupes définis dans le cas du type de couvert feuillu

Regroupement des essences Nom du groupe synthèse	Centile en superficie	Variables d'analyse retenues (% des essences)			
		BP	EO	PE	SE
BP50PE20EO10	10e	40	0	10	0
	90e	70	20	40	10
PE40BP30EO10	10e	20	0	20	0
	90e	30	20	50	10
PE60BP20EO10	10e	10	0	60	0
	90e	30	10	70	10
PE90BP10	10e	0	0	80	0
	90e	10	10	100	0

Groupes définis dans le cas du type de couvert mixte à dominance feuillue

Regroupement des essences Nom du groupe synthèse	Centile en superficie	Variables d'analyse retenues (% des essences)					
		BP	EB	EN	EO	PE	SB
BP30PE20EO10SB10EN10EB10	10e	20	0	0	0	10	0
	90e	50	20	30	20	30	20
PE40BP10EN20SB10	10e	10	0	10	0	30	0
	90e	20	10	30	10	60	20
PE40BP10SB10EB10	10e	0	0	0	0	30	0
	90e	20	20	10	10	60	30

* Note: La variable d'analyse 'PE' correspond à la somme des proportions de 'PE' et de 'PA'.

Groupes définis dans le cas du type de couvert mixte à dominance résineuse

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)							
Nom du groupe synthèse	en superficie	BP	EB	EN	PB	PE	PG	PR	SB
EN20SB20EB10PG10PE20BP20	10e	0	0	0	0	0	0	0	0
	90e	30	20	50	20	30	20	20	40

* Note: La variable d'analyse 'PE' correspond à la somme des proportions de 'PE' et de 'PA'.

Groupes définis dans le cas du type de couvert résineux

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)								
Nom du groupe synthèse	en superficie	BP	EB	EN	ML	PB	PE	PG	PR	SB
EN70SB10PG10ML10	10e	0	0	40	0	0	0	0	0	0
	90e	10	10	90	20	10	10	20	0	20
PG20SB10EN10PR10PB10ML10	10e	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	90e	10	10	30	10	40	10	70	50	50

Groupes définis dans le cas des plantations

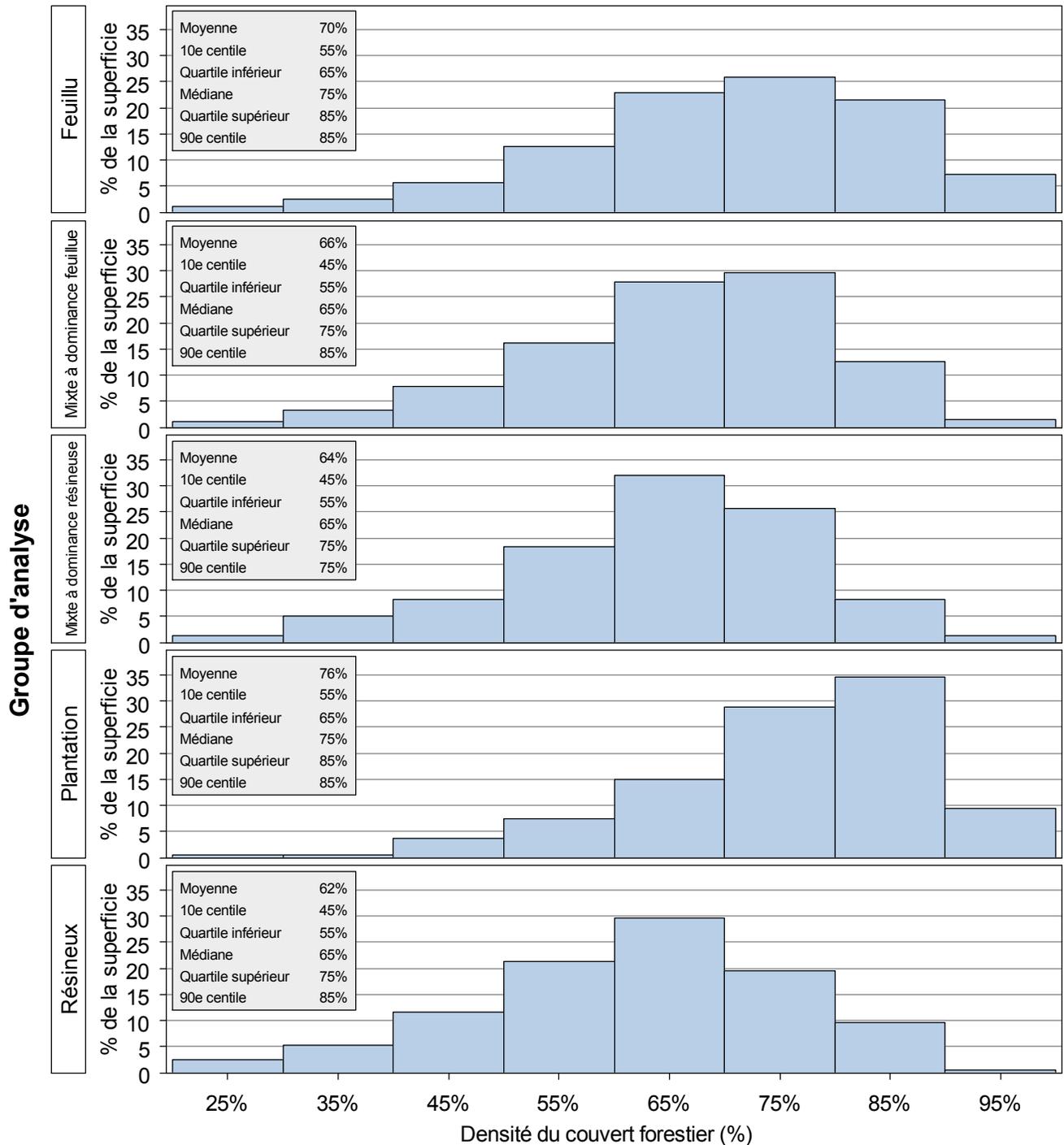
Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)					
Nom du groupe synthèse	en superficie	BP	EB	PE	PG	PR	RZ
EB20RZ20PG10PR10PE10	10e	0	0	0	0	0	0
	90e	20	90	20	80	70	90

* Note: La variable d'analyse 'FI' correspond à la somme des proportions de 'FI', 'BP' et 'PE'.

4. Densité et hauteur des peuplements

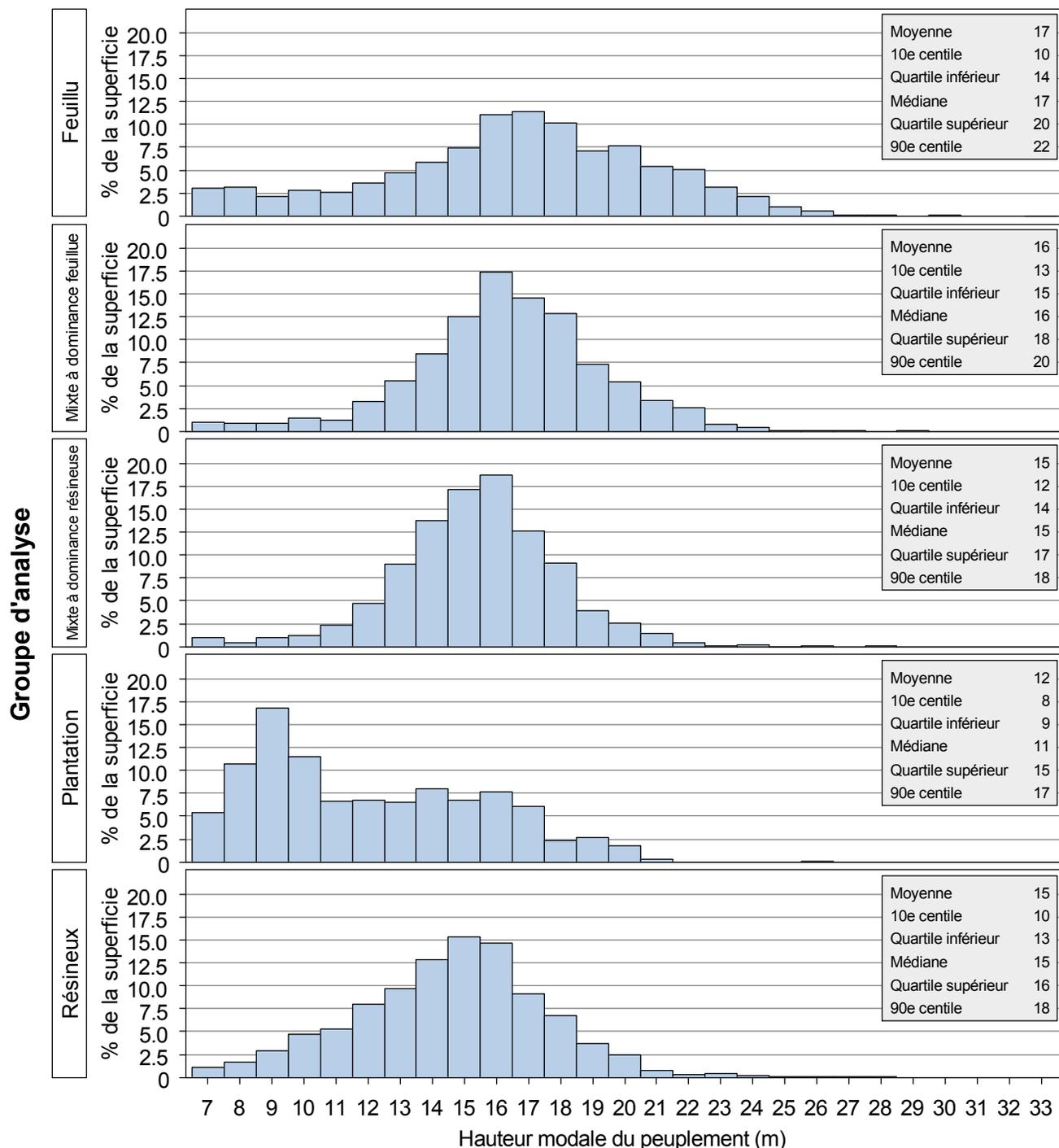
4.1 Portrait de la densité des peuplements

Les graphiques ci-dessous présentent au moyen d'histogrammes la distribution des densités des peuplements en fonction des groupes considérés.



4.2 Portrait de la hauteur des peuplements

Les graphiques ci-dessous présentent au moyen d'histogrammes la distribution des hauteurs (en mètres) des peuplements en fonction des groupes considérés. L'intervalle interquartile (différence entre le quartile supérieur et le quartile inférieur) est une statistique intéressante qui permet d'évaluer la variabilité de la hauteur à l'intérieur des groupes.



5. Regroupement des densités et des hauteurs des peuplements

5.1 Méthode

Afin de considérer les gradients anticipés des variables dendrométriques comme la surface terrière et le volume marchand brut à l'échelle des peuplements, on a défini en fonction de la distribution des valeurs de densité et de hauteur des sous-groupes appartenant à certains groupes synthèses de la composition en essences. Le choix de ces deux attributs de la stratification écoforestière est justifié par leur corrélation relativement élevée avec les variables dendrométriques d'intérêt (Husch et al. 2003).

La méthode qui permet de considérer les valeurs de densité et de hauteur est basée sur les centiles (30e, médiane et 70e) en superficie de ces deux variables. Ces valeurs de centiles permettent de définir 2 (> ou < à la médiane) ou 3 (<30e centile, entre le 30e et le 70e et >70e centile) sous-groupes de superficie relativement homogène, et ce, autant dans le cas de la densité que de la hauteur. En fonction de la superficie des groupes synthèses de la composition en essences créés à la section 3, on détermine la possibilité de scinder ces groupes en tenant compte des sous-groupes de densité et de hauteur, de façon à obtenir des strates finales dont la superficie se situe à l'intérieur des balises de superficies minimale et maximale définies précédemment. Ainsi, les groupes synthèses des essences demeurent intacts (cas de faible superficie où aucun sous-groupe n'a été défini) ou sont scindés en 2 (cas où un seul des deux attributs est considéré), 4, 6 ou 9 sous-groupes. Dans les cas particuliers où on a défini un nombre inégal de sous-groupes entre la densité et la hauteur (cas avec 2 ou 6 sous-groupes), on retient un plus grand nombre de sous-groupes de l'attribut ayant le plus grand intervalle interquartile des valeurs standardisées.

5.2 Résultat

Parmi les 11 groupes synthèses de la composition en essences des peuplements, 4 ont été scindés en 2 à 4 sous-groupes en fonction des valeurs de densité et de hauteur. Il en résulte un nombre final de 18 strates d'échantillonnage. L'étendue des valeurs de densité et de hauteur par strate d'échantillonnage est présentée dans le tableau qui suit.

Groupe synthèse des essences		Strate d'échantillonnage finale		Densité (%)		Hauteur (m)	
Type	Essence	Nom		Min.	Max.	Min.	Max.
F	BP50PE20EO10	F BP50PE20EO10	70 16	25	95	7	23
	PE40BP30EO10	F PE40BP30EO10	55 16	25	65	7	26
		F PE40BP30EO10	80 11	75	95	7	15
		F PE40BP30EO10	80 16	75	95	15	24
	PE60BP20EO10	F PE60BP20EO10	55 15	25	65	7	18
		F PE60BP20EO10	55 20	25	65	18	30
		F PE60BP20EO10	80 15	75	95	7	18
		F PE60BP20EO10	80 20	75	95	18	30
	PE90BP10	F PE90BP10	70 20	25	95	7	33
	MF	BP30PE20EO10SB10EN10EB10	MF BP30PE20EO10SB10EN10EB10	70 15	25	95	7
PE40BP10EN20SB10		MF PE40BP10EN20SB10	65 16	25	95	8	24
PE40BP10SB10EB10		MF PE40BP10SB10EB10	65 15	25	95	7	17
		MF PE40BP10SB10EB10	65 19	25	95	17	29

Groupe synthèse des essences		Strate d'échantillonnage finale		Densité (%)		Hauteur (m)	
Type	Essence	Nom		Min.	Max.	Min.	Max.
MR	EN20SB20EB10PG10PE20BP20	MR EN20SB20EB10PG10PE20BP20	50	25	55	7	24
		15					
		MR EN20SB20EB10PG10PE20BP20	70	65	95	7	28
		15					
PL	EB20RZ20PG10PR10PE10	PL EB20RZ20PG10PR10PE10	75 12	25	95	7	26
R	EN70SB10PG10ML10	R EN70SB10PG10ML10	65 14	25	95	7	23
	PG20SB10EN10PR10PB10ML10	R PG20SB10EN10PR10PB10ML10	60	25	95	7	28
		15					

6. Allocation des placettes-échantillons aux strates d'échantillonnage

6.1 Méthode et analyse

Pour les fins du présent exercice (section 6), nous allons prétendre que les PEP qui seront employées lors de la compilation des territoires avec une tenure privée sont des PET. Cela nous permettra d'appliquer la même méthode et de réaliser les mêmes analyses pour les deux types de tenures. À la fin de l'analyse, un nombre correspondant de PET sera remplacé par des PEP selon les strates d'échantillonnage et la disponibilité. Le tableau synthèse de la section 7 fait état du portrait final de l'allocation des PET et des PEP par strates d'échantillonnage.

La méthode de compilation forestière qui sera utilisée dans la production des estimations de variables dendrométriques par essence à l'échelle des strates, des peuplements ou des forels est telle qu'elle exige un minimum d'observations des essences pour qu'on puisse être en mesure de les estimer. À l'opposé, au-delà d'un certain seuil, il n'est probablement pas utile d'établir l'échantillonnage de façon strictement proportionnelle à la superficie des peuplements monospécifiques, composés d'une combinaison d'essences très fréquente ou occupant une très grande superficie. Par conséquent, les spécificités de chaque groupe synthèse de la composition en essences des peuplements de même que le nombre de placettes qui leur est alloué selon l'hypothèse initiale dictent la pertinence de maintenir ou non une allocation strictement proportionnelle aux superficies. Les éléments à analyser pour ensuite préciser les ajustements de l'allocation aux groupes synthèses des essences sont les suivants :

- 1) L'importance relative des essences (section 2.2) et le nombre de placettes prévu par essence identifiée sur la carte écoforestière
- 2) Le nombre de placettes prévu par groupe synthèse de la composition en essences
- 3) La diversité des combinaisons d'essences et de leur surface terrière relative associée

Il est difficile d'établir des règles absolues qui dicteraient de façon objective les ajustements à appliquer car ceux-ci dépendent de la diversité des éléments à considérer propre à chaque projet. Quelques constats concernant chacun des éléments d'analyse considérés peuvent néanmoins être soulevés.

1) Le tableau de l'importance relative des essences (section 2.2) permet d'identifier grossièrement les essences pour lesquelles on vise des estimations. Les essences principales présentant une importance relative supérieure à toutes les autres essences dans l'unité de sondage A081 sont les suivantes :

PE, BP, EN, SB

Il faut donc s'assurer d'avoir un échantillonnage adéquat de ces essences pour obtenir des estimations de qualité.

À l'opposé, les essences ayant moins de 1 % d'importance relative (tous les types de couvert confondus) sont généralement trop marginales pour qu'un ajustement de l'intensité d'échantillonnage soit justifié. Ces essences sont les suivantes :

TO, FX, FI, FO, ES, PA, BJ, PI, EV, FT, ER, CR, FH, PU

Enfin, certaines essences ont une importance relativement faible, mais sont non marginales (1 % à 5 %) :

EB, EO, PG, PR, PB, RX, RZ, SE, ML

Si l'on vise des estimations fiables, au minimum à l'échelle de l'unité de sondage, les peuplements où on a identifié ces essences avec une importance relative faible pourraient nécessiter un plus grand nombre de placettes que ce qui a été prévu initialement.

Le nombre de placettes des essences cartographiées qui résulte d'une allocation proportionnelle à la superficie peut être évalué en calculant, pour chaque essence, le rapport entre la superficie (ha) où l'essence est identifiée sur la carte et la valeur initiale du facteur d'expansion (233 ha/PE). Le tableau qui suit présente cette information. On a seulement utilisé dans le calcul les superficies où le pourcentage de l'essence est de 20 % ou plus afin de ne pas tenir compte des peuplements où l'essence n'occupe que 10 % de la surface terrière totale (essence compagne).

Essence			Nombre de placettes par groupe d'analyse				
Type	Code	Nom descriptif	F	MF	MR	R	Tous
Feuilleuse	BJ	Bouleau jaune	0	0	0	0	1
	BP	Bouleau blanc (à papier)	102	47	18	3	171
	CR	Chêne rouge	0	0	0	0	0
	EO	Érable rouge	16	5	1	0	22
	ER	Érables	0	0	0	0	0
	ES	Érable à sucre	2	0	0	0	2
	FH	Feuillus sur station humide	0	0	0	0	0
	FI	Feuillus intolérants à l'ombre	0	0	0	0	0
	FN	Feuillus non commerciaux	15	3	2	0	19
	FO	Frêne noir	2	0	0	0	2
	FT	Feuillus tolérants à l'ombre	0	0	0	0	0
	FX	Feuillus indéterminés	0	0	0	0	0
	PA	Peuplier baumier	1	1	0	0	2
	PE	Peupliers	134	60	19	3	217
Résineuse	EB	Épinette blanche	1	11	7	7	26
	EN	Épinette noire	2	18	20	29	68
	EV	Épinette de Norvège	0	0	0	0	0
	ML	Mélèze laricin	0	1	1	5	7
	PB	Pin blanc	0	4	5	7	16
	PG	Pin gris	0	5	6	14	25
	PI	Pins	0	0	0	0	0
	PR	Pin rouge	0	5	6	10	21
	PU	Pruche de l'Est	0	0	0	0	0
	RZ	Résineux planté indéterminé	0	1	1	3	5
	SB	Sapin baumier	5	25	16	11	56
	SE	Sapin et épinette blanche	0	0	0	0	0
	TO	Thuya occidental	0	1	2	2	5

2) Le nombre de placettes prévu par groupe synthèse de la composition en essences est ajusté en fonction du nombre en soi. C'est-à-dire que dans les cas où il est prévu d'établir moins de 30 placettes par groupe, on considère que ce nombre est insuffisant et on tente d'ajuster la prescription à la hausse. Dans le cas contraire, lorsqu'on constate qu'un groupe a un nombre de placettes très élevé par rapport aux autres groupes, le nombre de placettes prescrit est ajusté à la baisse.

3) On juge la diversité des groupes synthèses des essences formés en calculant un indice de diversité nommé « Indice de Shannon » (Spellerberg, 2008). Cet indice permet de tenir compte du nombre d'essences distinctes et de l'importance de chacune d'elles en proportion de la surface terrière totale, et ce, pour l'ensemble des peuplements constituant un groupe synthèse donné. L'indice, une fois transformé, permet de comparer directement les groupes synthèses entre eux et ainsi déterminer les groupes les plus variables. On emploie par la suite cet indicateur pour moduler la prescription afin d'ajouter des placettes aux groupes qui ont un faible nombre de placettes et qui ont une valeur de l'indice élevé ou, dans le cas contraire, de diminuer le nombre de placettes des groupes qui ont un nombre élevé de placettes et qui ont une valeur de l'indice faible.

Indice de diversité de Shannon	Groupe synthèse des essences		Nombre de placettes (Fe=233 ha/PE)
	Type	Nom	
10.24	R	PG20SB10EN10PR10PB10ML10	22
9.82	MR	EN20SB20EB10PG10PE20BP20	35
8.54	PL	EB20RZ20PG10PR10PE10	18
8.36	MF	BP30PE20EO10SB10EN10EB10	28
6.95	MF	PE40BP10SB10EB10	30
6.30	F	PE40BP30EO10	51
5.85	MF	PE40BP10EN20SB10	11
4.28	F	BP50PE20EO10	23
4.27	R	EN70SB10PG10ML10	19
3.54	F	PE60BP20EO10	48
1.97	F	PE90BP10	20

6.2 Résultats

Les différents ajustements qui ont été apportés au nombre de placettes alloué à chacun des groupes synthèses sont présentés dans le tableau qui suit. Ces ajustements ont été appliqués à la suite de l'analyse des trois éléments à considérer décrits à la section précédente.

Intensité d'échantillonnage		Facteur d'expansion (ha / PE)	Groupe d'analyse Type et essences	Superficie		Allocation des placettes (n)		
Groupe	Niveau			(ha)	(%)	Initiale	Ajustée	Écart
Initiale	0%	233	F BP50PE20EO10	5 373	7,6%	23	23	0
			F PE90BP10	4 688	6,6%	20	20	0
			MF BP30PE20EO10SB10EN10EB10	6 556	9,3%	28	28	0
			MF PE40BP10SB10EB10	6 892	9,7%	30	30	0
			MR EN20SB20EB10PG10PE20BP20	8 106	11,5%	35	35	0
				31 614	44,7%	136	136	0
Diminuée	-30%	333	F PE40BP30EO10	11 784	16,7%	51	35	-15
			F PE60BP20EO10	11 123	15,7%	48	33	-14
				22 908	32,4%	98	69	-29
Augmentée	+50%	155	MF PE40BP10EN20SB10	2 513	3,6%	11	16	5
			PLANTATION EB20RZ20PG10PR10PE10	4 218	6,0%	18	27	9
			R EN70SB10PG10ML10	4 363	6,2%	19	28	9
			R PG20SB10EN10PR10PB10ML10	5 159	7,3%	22	33	11
				16 252	23,0%	70	105	35

En raison de la méthode d'échantillonnage appliquée liée au processus de réalisation du plan de sondage, il peut y avoir des écarts entre le nombre de placettes planifié par strate d'échantillonnage (tableau précédent, colonne 'Ajustée') et le nombre de placettes final. Les résultats finaux sont présentés dans le tableau suivant.

7. Synthèse des strates définies, de l'allocation des PET et du dénombrement des PEP qui seront utilisées à la compilation

Le tableau suivant présente les strates finales formées, leur superficie, le nombre de PET à implanter, le nombre de PEP qui seront utilisées à la compilation ainsi que le facteur d'expansion de l'ensemble de ces placettes. Notez le recalcul des facteurs d'expansion pour la considération d'un nombre entier de placettes.

La base de données géographiques personnelle des placettes-échantillons temporaires du 5e inventaire (PET5.mdb) intègre les informations relatives aux PET du tableau suivant. La table « PLAN_ECHAN » présente les strates d'échantillonnage, leur superficie ainsi que le nombre de placettes qui ont été établies dans celles-ci. À noter que les superficies dans les produits de diffusion ont été recalculées afin d'obtenir une valeur précise de la superficie incluse dans les strates d'échantillonnage et que le nombre de PET a été révisé. Cela puisque les placettes planifiées ne peuvent pas toujours être implantées, par exemple en raison d'une perturbation post-photo ou d'inaccessibilité, et de nouvelles virées de trois ou quatre placettes sont alors générées afin d'obtenir le nombre total de placettes alloué à l'US. La table « PLAN_PEE_STRATE » fait le lien entre les géocodes de la carte écoforestière originale et les strates d'échantillonnage tandis que la table « PLAN_COMPOSANTE_FACTEXP_STR » présente le facteur d'expansion des strates d'échantillonnages recalculé en fonction de la superficie et du nombre de PET implantées.

Strate d'échantillonnage		Superficie		PET	PEP	PE cumulée		Facteur d'expansion
Numéro	Nom	Strate (ha)	Cumulée (%)	n	n	n	%	ha / PE
1	MF BP30PE20EO10SB10EN10EB10 70 15	6 556	9,3%	25	2	27	8,9%	243
2	MR EN20SB20EB10PG10PE20BP20 70 15	5 443	17,0%	18	4	49	16,1%	247
3	F BP50PE20EO10 70 16	5 373	24,5%	23	0	72	23,7%	234
4	F PE40BP30EO10 55 16	5 209	31,9%	14	1	87	28,6%	347
5	R PG20SB10EN10PR10PB10ML10 60 15	5 159	39,2%	31	1	119	39,1%	161
6	F PE90BP10 70 20	4 688	45,8%	17	3	139	45,7%	234
7	R EN70SB10PG10ML10 65 14	4 363	52,0%	27	1	167	54,9%	156
8	MF PE40BP10SB10EB10 65 19	4 255	58,0%	18	0	185	60,9%	236
9	PL EB20RZ20PG10PR10PE10 12 75	4 218	64,0%	27	0	212	69,7%	156
10	F PE40BP30EO10 80 16	3 368	68,7%	9	1	222	73,0%	337
11	F PE40BP30EO10 80 11	3 208	73,2%	7	3	232	76,3%	321
12	F PE60BP20EO10 80 15	2 996	77,5%	6	3	241	79,3%	333
13	F PE60BP20EO10 80 20	2 924	81,6%	9	0	250	82,2%	325
14	F PE60BP20EO10 55 20	2 833	85,6%	9	0	259	85,2%	315
15	MR EN20SB20EB10PG10PE20BP20 50 15	2 663	89,4%	11	0	270	88,8%	242

Strate d'échantillonnage			Superficie		PET	PEP	PE cumulée		Facteur d'expansion
Numéro	Nom		Strate (ha)	Cumulée (%)	n	n	n	%	ha / PE
16	MF PE40BP10SB10EB10 15	65	2 636	93,1%	11	0	281	92,4%	240
17	MF PE40BP10EN20SB10 16	65	2 513	96,7%	16	0	297	97,7%	157
18	F PE60BP20EO10	55 15	2 371	100,0%	6	1	304	100,0%	339

Dans l'unité de sondage A081, 284 placettes-échantillons temporaires seront établies et 20 placettes-échantillons permanentes déjà présentes sur le territoire de l'unité de sondage seront disponibles à la compilation.

RÉFÉRENCES

Daigle, G., et L.-P. Rivest (2010). Analyses de regroupement des parcelles de l'UAF 012-54 à partir des variables photo-interprétées. Québec, Service de consultation statistique, Université Laval, 25 p.

Husch, B., T.W. Beers et J.A. Kershaw (2003). Forest mensuration. Fourth edition. John Wiley & Sons, Inc. New-York. 443 p.

MFFP (2015). Méthode de distribution des placettes dans les unités de sondage dans le cadre du 5e inventaire écoforestier du Québec méridional de la DIF. Ministère des Forêts, de la faune et des Parcs. Direction des inventaires forestiers. 10 pages.

MFFP (2017). Cartographie du 5e inventaire écoforestier du Québec méridional – Méthodes et données associées. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Direction des inventaires forestiers. 107 pages. Accessible en ligne à l'adresse : http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/pdf/carto_5E_methodes_donnees.pdf

SAS Institute Inc. (2010). SAS/STAT 9.22 User's Guide. Cary, NC., SAS Institute Inc.

Spellerberg, I.F. (2008). Shannon-Wiener Index dans 'Encyclopedia of Ecology'. Elsevier B.V. pages 3249-3252.